



Parti socialiste  
Grandson

## **Motion**

### **Pour la mise en conformité des arrêts de transports publics**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La loi sur l'égalité pour les personnes handicapées est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, il y a près de 19 ans. Cette loi prévoit de créer des conditions générales de vie en société qui permettent aux personnes handicapées de mener leur existence sans l'aide de tiers et de se libérer ainsi d'un sentiment de dépendance en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation ou encore dans l'exercice d'une activité professionnelle. Parmi les mesures prévues par la Confédération figure l'accès aux transports publics. L'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics prévoit ainsi la mise en conformité des haltes de transports publics pour les rendre utilisables par les personnes à mobilité réduite d'ici au 31 décembre 2023, soit dans une année. Si la plupart des compagnies ont déjà bien entamé ce chantier, ce n'est pas le cas dans de nombreuses communes et Grandson ne fait pas exception.

Alors que le Plan directeur cantonal (PDCn) vise une mise sur un pied d'égalité entre les différents modes de transports et que le Projet d'agglomération AggloY prévoit quant à lui que les déplacements vers le centre soient rabattus vers les transports publics, notre commune ne compte qu'un seul arrêt aux normes, à Borné-Nau. Au-delà des normes, il s'agit surtout d'une question de confort pour l'ensemble des usagères et usagers des transports publics, en situation de handicap ou non. Les aménagements, parfois complètement inexistantes, remontent à une époque que les moins de trente ans ne peuvent pas connaître, bien éloignée de l'offre et de la demande actuelle en transports publics. Et bien au-delà également des habitudes en matière de mobilité, notamment multimodale.

Actuellement, Grandson compte neuf arrêts de bus : Corcelettes, Croisée de Fiez, gare, Le Repuis, Place du Château, Péroset, Borné-Nau, Crêt-aux-Moines, Le Revelin ; un arrêt se trouve aux Tuileries, celui du Kiosque. Parmi tous ces arrêts, seul celui de Borné-Nau répond aux standards actuels en matière d'accessibilité (norme VSS 640 075). Les autres – lorsqu'aménagement il y a – sont loin d'être à la hauteur des attentes, quand bien même la Place du Château ait fait l'objet de quelques micro-mesures suite à des demandes d'habitants.

La plupart des arrêts de bus de Grandson se trouvent dans le périmètre de réflexions ou de projets initiés, comme :

- Réfection de la Route de Neuchâtel
- Aménagement de la Place du Château
- Réfection de la Rue Basse
- Réaménagement de la Place de la Gare
- Réfection de la Route cantonale entre Grandson et Les Tuileries
- Réaménagement de la traversée des Tuileries

Considérant qu'aucun de ces projets ne sera concrétisé d'ici au 31 décembre 2023, les motionnaires invitent la Municipalité à proposer des mesures afin de garantir à terme une accessibilité et un niveau de confort satisfaisant aux haltes de transports publics de notre commune, notamment :

- En réalisant une mise en conformité anticipée là où le développement des projets d'exécution est suffisamment avancé pour le permettre ;
- En réalisant une mise en conformité provisoire ou partielle partout où le développement des projets n'est pas suffisamment avancé pour permettre une mise en conformité anticipée ;
- En cherchant des solutions avec les propriétaires fonciers là où le domaine public ou privé communal n'est pas suffisant à ce jour afin de réaliser ce qui précède ;
- En créant partout où cela est pertinent, dans les deux sens de circulation :
  - du stationnement vélo à proximité immédiate de ces arrêts,
  - une végétalisation à des fins d'ombrage, de perméabilisation des sols et de préservation de la biodiversité,
  - des abribus éclairés si nécessaire durant les heures d'utilisation, équipés de poubelles, cendriers, bancs, dotés de passages piétons à proximité immédiate, et adaptés aux besoins divers et variés des utilisatrices et utilisateurs.

Les motionnaires invitent en outre la Municipalité à consulter les usagers et usagères au travers d'associations telles que Bocansemble, ProSenectute, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH), Inclusion Handicap, ou encore la Fédération Suisse des aveugles et malvoyants (FSA). Ces associations peuvent en effet aider à poser un diagnostic en vue de la création et de l'adaptation des équipements à des besoins spécifiques. Les services de professionnels spécialisés dans les aménagements urbains et l'accessibilité pourraient également être utiles pour ces aménagements.

La réflexion devrait également intégrer d'éventuels futurs arrêts de bus, en vue de desservir notamment la zone industrielle et artisanale de la Poissine ou encore le futur quartier de Borné-Nau Est. Vu les délais prévus par la loi, une priorisation importante des quelques haltes les plus fréquentées paraît nécessaire.

Nous vous remercions d'avance de l'accueil favorable réservé à cette proposition.

**L'auteur :**

Sébastien Deriaz

**Les consorts :**

Michel Maillefer

Thomas McMullin